

VILLE D'UGINE

DECISION DU MAIRE N°2022-51

Pôle Affaires Générales et Vie Locale Archives

Objet : demande aide financière pour la préservation et la mise en valeur des fonds d'archives communales

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 214 000 € HT, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants (y compris pour les marchés d'un montant supérieur à 214 000 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que le département de la Savoie a mis en place un dispositif de soutien financier aux communes pour la préservation et la mise en valeur les fonds d'archives communales

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la restauration et la numérisation de documents d'archives historiques

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'approuver le projet de classement des fonds d'archive, de restauration, de numérisation et la demande de subvention.

Article 2 : d'approuver la demande de subvention auprès du département de la Savoie.

Article 2 : La Directrice Générale des Services, le responsable du service et Mme le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pourvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Notifié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220722-DEC2022-51-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2022 Affichage : 22/07/2022 Fait à Ugine, le 18 juillet 2022

Franck LOMBARD

Maire d'Ugine